

BEUX-INFO



Bulletin municipal d'information



N° 22 – Janvier 2016

Magazine de diffusion locale et gratuite

S O M M A I R E

Numéro 22 – Janvier 2016

- 1 Le mot du maire
- 2-4 Etat-Civil 2015 + Nouveaux arrivés en 2015
- 5-7 Compte-rendu des conseils municipaux 2015
- 8-9 Travaux 2015
- 10 Réseau d'alerte communal
- 11 Les café à Beux : des lieux de convivialité hélas disparus !
- 12-13 Portrait : Jean-Marie René, une vie à Beux.
- 14 Sud Messin : Redevance incitative
- 15-17 Poussières d'archives
- 18-19 Des activités pour les petits ...et les grands.
- 20 Un projet d'unité de méthanisation

Illustration couverture : La calèche décorée pour transporter les jeunes mariés.

Responsable d'édition : B. Guitter, maire de Beux 35, Rue principale 57580 BEUX
Rédaction, composition, mise en page : B. Guitter
Crédit photos : B. Guitter – J-M. René
Impression : REPROGRAPHIC à METZ. Edité en janvier 2016

Le mot du maire

2015 s'est malheureusement terminée comme elle avait commencée, dans le sang et l'abomination des actes terroristes. Après Charlie et l'Hyper Casher en janvier, ce fut les terrasses de café et le massacre au Bataclan en novembre avec un nombre de victimes innocentes sans précédent depuis la guerre. Nos pensées vont évidemment aux victimes et à leurs familles durement éprouvées par ces actes qui dépassent notre entendement. Espérons que cette folie des hommes s'arrêtera et que nous retrouverons le goût de vivre ensemble dans la tolérance et la fraternité.

Malheureusement, le contexte actuel laisse présager d'autres actes dont on ne sait quand ils cesseront et jusqu'où ils pourraient nous entraîner. D'aucuns parlent déjà à mi-voix de guerre à l'échelle mondiale ce qui n'est pas très éloigné du concept de guerre mondiale. Et à l'heure où, grâce aux idéaux de ses pères fondateurs, l'Europe a vécu en paix depuis 70 ans, certains partis qui ont le vent en poupe dans différents pays européens, préconisent la fin de cette Union. Certes l'Europe a bien des défauts mais l'on a toujours tendance à voir les petits détails qui ne vont pas et à occulter les immenses avantages dont nous bénéficions depuis des lustres. Mais ne nous leurrions pas, tout ceci peut être mis par terre par le « travail de sape idéologique » permanent qui est ressassé par les extrémistes de tous bords, relayé par les médias classiques et surtout de nos jours par Internet, qui cible si facilement les cerveaux des plus fragiles intellectuellement. Alors, soyons tous vigilants, discutons avec nos enfants, nos amis, nos relations, expliquons leur les choses, essayons nous-mêmes de comprendre la politique au sens noble du terme qui est une très belle chose. Bref, ne nous plaignons pas des chaînes qui nous entravent et que nous-mêmes nous forgeons chaque jour.

En ce qui concerne notre modeste village, vous entendez tous les contraintes toujours plus nombreuses qui pèsent sur nous : il n'est pas de semaine sans qu'une nouvelle norme ou une loi ne viennent contraindre à de nouvelles obligations. Par ailleurs, alors que l'Etat charge toujours plus la mule, il lui retire chaque année

un peu plus les moyens de tirer la charrette ! Les dotations qui sont une des principales ressources des communes diminuent comme peau de chagrin. On voudrait



« tuer » les petites communes que l'on ne s'y prendrait pas autrement. Mais aucun politique n'a le courage de dire les choses clairement. Messieurs les grands décideurs, si vous pensez que les petites communes n'ont plus le droit de vivre, dites-le clairement et prenez les mesures d'autorité pour les regrouper !

La mayonnaise des communes nouvelles peine à prendre dans notre département alors que dans l'Ouest du pays, le mouvement semble lancé. Certes chacun a peur de perdre ses prérogatives, mais il arrive un moment où il faut savoir perdre un doigt plutôt que de laisser un bras et finalement sa vie entière. Personnellement, je serais favorable à un rapprochement avec deux ou plusieurs communes voisines afin de constituer une commune nouvelle de taille raisonnable et permettre la mutualisation de nos moyens respectifs. Le moment serait d'ailleurs bien choisi puisque jusqu'à fin juin, l'Etat octroie une « carotte fiscale » aux candidats à l'union amiable. Au-delà ce sera fini voire même ce sera peut-être le bâton et l'obligation de subir quelque chose que l'on n'aura pas voulu. Alors les discussions vont s'engager avec nos voisins et nous verrons bien si l'idée fait son chemin.

Même si la période est un peu passée, je profite de ce mot pour vous adresser à toutes et à tous, mes vœux les plus chaleureux de bonne année et de bonne santé. Que cette année nouvelle vous apporte à vous et à ceux qui vous sont chers, tout ce que vous pouvez souhaiter.

Bernard Guitter

ETAT-CIVIL

2015

2015 a permis d'enregistrer l'arrivée de deux nouvelles petites buscinoises. Mais aussi quatre mariages ont été célébrés à la mairie ce qui ne s'était pas vu depuis 1998 soit 17 ans et un décès est à déplorer.

Naissances



- **Jinny PELÉ**
le 18 avril 2015
(26, rue Basse)

- **Alizée BITSCH-DOSCH**
le 22 septembre 2015
(11, rue de la Haute-Beux)

Bienvenue à elles, tous nos vœux de prospérité et toutes nos félicitations à leurs heureux parents.

* * * * *

Mariages

Samedi 30 mai 2015, **Stéphane FERRY** et **Hélène DACQUAY** se sont unis d'abord en mairie puis en l'église St-Gorgon de Beux.



Stéphane, informaticien, et Hélène, professeur des écoles, sont les heureux parents de Manon et Romain et sont installés depuis quelques années au 12 rue de Luppy. Hélène est également conseillère municipale depuis mars 2014.

Samedi 13 juin 2015, évènement rare à Beux, deux mariages ont été célébrés la même journée. Tout d'abord en fin de matinée, ce sont **Laurent HEISS** et **Claudine ZELLER** qui ont prononcé le « Oui » symbolique devant Monsieur le Maire, s'engageant ainsi sur la voie du mariage. Laurent, cartographe à l'URM et aussi conseiller municipal depuis 2008, a pris pour épouse Claudine, sa compagne de longue date, qui est employée dans un institut médico-pédagogique et assure également les fonctions d'agent d'entretien dans notre commune. Les jeunes époux sont les parents de la petite Lylou, 10 ans, et sont installés au 2, rue de la Louvière.

Claudine est aussi la maman de deux grandes filles, Laura et Lucie, la première attendait un heureux évènement (une semaine plus tard, le 21 juin, un petit Louca venait agrandir la famille). Les nouveaux mariés étaient entourés de leurs proches et notamment « Pépé Lulu » le papa de Claudine, qui a acquis sa petite célébrité en figurant l'an dernier sur une affiche du Conseil Général de la Moselle annonçant une exposition sur les « Malgré-Nous ». Il faut savoir qu'il fut durant plusieurs années le président de l'association France-RDA Moselle. Un personnage intarissable sur cette période de notre histoire et passionnant à écouter !



Enfin, le 4 juillet 2015, a été célébré le mariage de **David KOHLER** et **Géraldine LESNIENSKI**. Les époux, tous deux fonctionnaires, sont les heureux parents de Valentin et Thomas et résident rue de Luppy.

Le même jour dans l'après-midi, ce fut le tour de **Henri FAYARD** et **Sophie LEMIUS** de se dire « *Oui* » à la mairie avant de partir en calèche vers Aube où se tenait une petite célébration religieuse dans la salle des fêtes. Henri, professeur retraité de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Metz et Sophie, secrétaire dans cette même grande école sont installés au 1C, rue Basse.

La présence de la calèche et son attelage (photo à la une de ce numéro) ainsi que la présence de nombreux collègues et amis dont Monsieur Pédro Padilla, ancien directeur de l'ENIM, ont donné à cette cérémonie un cachet exceptionnel pour notre petit village.



Décès

Madame Thérèse AVEAUX



Nous avons appris le décès de Mme Thérèse Aveaux née Nowicki, survenu le 7 mars 2015 à Ars-Laquenexy à l'âge de 83 ans. Née le 26 février 1932 à Nilvange, la défunte avait épousé le 5 août 1950, M. Désiré Aveaux,

décédé en 1986. Ensemble, ils ont eu la joie d'avoir trois enfants, Patrick, décédé en 1953, Patricia demeurant à Woippy et Désirée habitant à Gravelotte. Cinq petits-enfants et neuf arrière-petits-enfants sont ensuite venus agrandir le cercle familial.

Mme Aveaux a vécu à Beux au n° 8 de la Rue Basse de 1959 à 1998 puis est allée vivre chez sa fille à Gravelotte en 1998. Sa maladie l'a obligée ensuite à être placée à la maison de retraite du Parc à Metz. Elle laissera le souvenir d'une femme au grand cœur, toujours prête à rendre service. Ses obsèques ont été célébrées le jeudi 12 mars à 14h30 en l'église paroissiale de Beux, suivies de l'inhumation au cimetière communal. Nos condoléances à la famille.

NOUVEAUX ARRIVÉS 2015



Quelques foyers ont changé ou se sont agrandis en 2015 et nous avons donc la joie d'accueillir dans notre village :

- **M. et Mme Arnaud et Anaëlle BITSCH** et leurs enfants **Valentin et Alizée** au 11, Rue de la Haute-Beux (ex Chollot).
- **M. Maxime KELPIN et Mme Caroline GEORGE** au 3, Rue de la Croix Margot (ex Karmann).
- **Mme Margaux DEGRELLE** avec M. Pierre LEROY au 3, Place de l'église.
- **M. Philippe REBOIS** au 8, Rue Principale (nouveau logement).

Recensement des jeunes de 16 ans

Il est rappelé à tous les garçons et filles, atteignant l'âge de 16 ans, qu'ils doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie. Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune dès 18 ans. Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant. Il leur suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille.

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il leur est nécessaire de s'inscrire en mairie dès leur arrivée.

A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif.

Leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations de l'année 2015 à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté par tout un chacun aux heures habituelles d'ouverture de la mairie sur simple demande à la secrétaire.

Séance du 29 janvier 2015

Modification du poste d'adjoint technique

Le CM décide d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique en charge de la station d'épuration qui devient adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet (6/35emes).

Autorisation de dépense d'investissement anticipée

La mairie a reçu la facture des logiciels qui sont imputables en investissement. Afin de pouvoir les régler avant le vote du budget, le CM autorise de mandater cette dépense par anticipation et s'engage à l'inscrire au BP 2015.

* * *

Séance du 9 avril 2015

Compte administratif 2014

Le maire donne lecture du compte administratif de 2014 qui présente un excédent de fonctionnement de 120.712,96 € et un excédent d'investissement de 6.931,64 €. Le budget annexe d'assainissement présente lui un déficit d'exploitation de 39.209,96 € et un déficit d'investissement de 14.946,51 € provenant de la comptabilisation des amortissements. Le CM, sous la présidence du

1^{er} adjoint, approuve les comptes administratifs de 2014.

Compte de gestion 2014

De même, le Conseil municipal approuve les comptes de gestion 2014 présentés par Mme Alexandra Brucker, Trésorière de Rémilly et qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs.

Fixation des taux d'imposition 2015

Considérant que pour équilibrer le budget, il n'est pas nécessaire de modifier les taux des quatre taxes locales, le CM décide de reconduire les taux de 2014 (ces taux n'ont pas changé depuis 1996 !).

Les produits attendus sont les suivants :

Taxe d'habitation :	33.015 €
Taxe sur foncier bâti :	11.657 €
Taxe sur foncier non bâti :	5.878 €
Cotisation foncière des entreprises :	2.460 €

Budget primitif 2015

Le maire présente son projet de budget primitif pour l'exercice 2015. Celui-ci s'équilibre ainsi pour le budget principal :

Fonctionnement :	266.940,60 €
Investissement :	236.356,00 €

Budget annexe assainissement

Exploitation :	87.198,00 €
Investissement :	38.378,00 €

Ces deux budgets sont adoptés à l'unanimité.

Subventions pour sorties scolaires

L'école de Beux-Luppy a sollicité des mairies une participation financière pour financer les sorties à vocation pédagogique. En accord avec la commune de Luppy, le CM décide d'accorder une subvention de 15,00 € par enfant



Séance du 9 juin 2015

Création d'un poste d'animatrice au périscolaire

Compte tenu de l'accroissement d'activité au centre périscolaire notamment entre midi et pour améliorer l'encadrement et la sécurité des enfants, le CM décide de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (5/35èmes).

Révision des tarifs de cantine-garderie périscolaire

Le maire rappelle que les tarifs du périscolaire n'ont pas été revus depuis la création en septembre 2010. Aussi, pour faire face aux diverses augmentations intervenus depuis (personnel, repas, fluides etc..), il indique qu'il est nécessaire de revoir ces tarifs à la hausse.

Le CM décide à l'unanimité moins une abstention de fixer les tarifs suivants :

Repas + garde midi :	8,60 €
Heure de garde après l'école :	2,40 €
Mercredi ap-midi avec repas :	14,80 €
Mercredi ap-midi sans repas :	6,20 €

Convention pour instruction des autorisations d'urbanisme

Compte tenu du transfert de la compétence « Instruction des autorisations d'urbanisme » à la Communauté de communes du Sud Messin (CCSM), il est nécessaire d'établir une convention entre la commune de Beux et la CCSM pour définir les modalités d'instruction des permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme et autres demandes liées à l'urbanisme. Cette convention est approuvée et le maire est autorisé à la signer.

Séance du 24 septembre 2015

Convention pour surveillance de la STEP

La commune avait contracté avec le Conseil Départemental de la Moselle, une convention

pour une prestation d'appui technique pour l'exploitation de sa station d'épuration. Cette convention est arrivée à échéance et il convient de la reconduire pour la période 2015/2018. Le coût forfaitaire sera de 250,00 € par an. Le maire est autorisé à signer cette convention.

Redevance d'occupation du domaine public

Le CM décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les entreprises de transport et distribution d'électricité sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédents.

Programmation de travaux

Monsieur le maire indique au CM le chiffrage par l'agence départementale MATEC (Moselle agence technique) du projet de création de ralentisseurs au centre du village : 39.000 € La démolition et le désamiantage du chalet de la rue de Luppy se monte à 19.650 € Enfin la réfection du couloir du périscolaire (menuiserie et peinture) se monte à 11.000 € Compte tenu de ces coûts, le CM décide de procéder cette année à la réfection du périscolaire et à la démolition du chalet.

En ce qui concerne la voirie, il sera procédé plus simplement à une réfection des différents passages piétons situés dans la rue principale en 2016.

Séance du 26 novembre 2015

Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale

Suite à l'adoption de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), le préfet a proposé un schéma visant à réduire et rationaliser le nombre de communautés de communes. Ainsi, il propose notamment de regrouper la CC du Sud Messin avec celle du



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Val de Moselle. Le CM émet un avis défavorable à cette fusion considérant que la fusion précédente (Vernois, Remilly et aéroport) n'est pas encore totalement absorbée.

Avis sur la suppression des syndicats intercommunaux.

Par ailleurs, le CM émet également un avis défavorable à la suppression de certains syndicats notamment celui du collège de Remilly étant donné que ses élèves proviennent de 4 intercommunalités différentes.

Modification des statuts du Syndicat du collège de Remilly

Le CM approuve la modification des statuts du SCR visant à le transformer en un syndicat mixte regroupant différentes communautés de communes (DUF de Faulquemont, CC du Sud messin) et des communes isolées (Bazoncourt, Courcelles sur Nied, Pange, St-Epvre, Sanry sur Nied, Sorbey, Villers-Stoncourt).

Syndicat des Eaux de Verny

Le CM approuve les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal des Eaux de Verny qui prévoit notamment la création de délégués suppléants. Le CM décide d'élire Mmes Marie-Paule Pidolle et Amélie Evrard à ces fonctions de déléguées suppléantes.

Prévision de travaux

Compte tenu du démarrage des travaux au lotissement du « Poirier d'argent » situé en surplomb de la rue de Luppy, il devient nécessaire d'envisager les travaux d'aménagement de la voirie publique entre ce lotissement et la rue de Luppy. Le CM décide de procéder, avec l'aide de son maître d'œuvre, le bureau d'étude CP-Urbanis, à une consultation d'entreprises pour la réalisation des VRD (voiries et réseaux divers) sur cette portion de voirie publique. Rappelons que ces travaux seront financés par une majoration

spéciale de la taxe d'aménagement qui sera payée par les futurs constructeurs des maisons de ce lotissement. La commune assurera simplement l'avance des fonds pour ces travaux.



Elections régionales de décembre 2015

Les résultats des élections régionales qui se sont tenus les 6 et 13 décembre 2015 ont donné, à Beux, les résultats suivants :

Inscrits : 216 électeurs

1^{er} tour - Dimanche 6 décembre 2015

130 votants (participation : 60,19%) 128 exprimés

F. Philippot (Front National) :	46 voix	35,94 %
J-P Masseret (Union Gauche) :	31 voix	24,22 %
Ph. Richert (Union Droite) :	21 voix	16,41 %
S. Bélier (EELV) :	11 voix	8,59 %
L. Jacobelli (Debout la Fr.) :	10 voix	7,81 %
D. Wentzel (UPR) :	4 voix	3,13 %
P. Peron (Front de gauche) :	3 voix	2,34 %
J-G Trouillet (Régionaliste) :	1 voix	0,78 %
J. Wostyn (Ext. Gauche) :	1 voix	0,78 %
2 votes nuls		

2nd tour - Dimanche 13 décembre 2015

150 votants (participation : 69,44%) 149 exprimés

Ph. Richert (Union droite) :	69 voix	47,59 %
F. Philippot (Front National) :	57 voix	39,31 %
J-P Masseret (Union gauche) :	19 voix	13,10 %
4 votes blancs		2,67 %
1 vote nul		

Les travaux 2015

Durant l'année 2015, quelques petites opérations de travaux ont été réalisées par la commune. A noter également l'investissement personnel de plusieurs conseillers municipaux réunis pour l'entretien de la station d'épuration.

Une nouvelle rue pour le nouveau lotissement au Poirier d'Argent .

Fin novembre 2015, l'entreprise MAYER DETP de Metz a démarré les travaux d'aménagement d'un lotissement privé au lieu-dit « Poirier d'Argent » situé au-dessus de la rue de Luppy. L'accès est prévu par le chemin qui mène de la rue de Luppy au Bois du Saulcy. Un morceau de rue d'environ 60 mètres devra être aménagé par la commune car situé en domaine public.



Le chemin communal du Saulcy qui deviendra une rue dans quelques mois.

Ces travaux qui ont été prévus au budget seront financés par une surtaxe sur la taxe d'aménagement qui sera payée par chaque acquéreur d'une parcelle du nouveau lotissement. La commune assurera simplement l'avance des fonds. A terme, ce sont 8 à 9 maisons qui devraient se construire à cet endroit.



La future rue du lotissement Poirier d'argent.

Une extension est prévue dans le PLU communal, mais cela viendra seulement dans un délai de plusieurs années qui nécessitera une révision du PLU. A terme, la rue devrait être bouclée en débouchant sur la rue de Luppy au niveau du terrain de foot. Mais cette seconde phase n'est pas à l'ordre du jour. Pour l'heure le lotisseur a fait réaliser une voirie provisoire afin que les acquéreurs de parcelles se fassent plus facilement une idée de la situation de leur terrain.

Démolition du chalet 16, rue de Luppy.

Après avoir été acquis par la commune en 2014, le chalet vétuste qui se situait au 16, rue de Luppy a fait l'objet d'une opération de désamiantage puis d'une démolition.



Le chalet juste avant sa démolition.

Cette opération réalisée par l'entreprise ATD de Sillegny a permis d'effacer du paysage une verrue qui enlaidissait ce quartier. Désormais, le terrain a été mis à nu et le conseil municipal va décider de son devenir. Afin de rentrer dans ses frais, la commune pourrait bien décider de céder ce terrain en place à bâtir.



Malgré sa petite taille, cet emplacement dispose de certains atouts qu'il faudra mettre en avant.

L'entrée du périscolaire refaite à neuf.

La municipalité a profité de cette année pour procéder à la remise à neuf de l'entrée du périscolaire et de la cage d'escalier de l'appartement situé à l'étage. Tout d'abord, c'est l'entreprise de menuiserie Brouant à



Aube qui a remplacé certaines portes qui étaient complètement hors d'usage. Des porte-manteaux pour les tout-petits ont aussi été installés. Enfin, tout le vieux mobilier et des jeux qui encombraient le couloir ont été mis en déchetterie.

Ce fut ensuite le tour à l'entreprise Soldi d'Aube de procéder à la réfection des peintures du couloir et de la cage d'escalier. Un coup de propre nécessaire à ces locaux fréquentés par les enfants.



Le camaïeu de gris s'accorde mieux avec ces locaux que les anciens tons jaune et orange de l'entrée du périscolaire.

Journée « Fauchage des roseaux »



Un samedi de février, plusieurs conseillers et même le conjoint d'une conseillère se sont retrouvés à la station d'épuration, route d'Aube, pour procéder, avec l'ouvrier communal, à la fauche des roseaux. En une matinée, tout était réglé dans la joie et la bonne humeur.



Réseau d'alerte communal : un plus pour la sécurité de tous !

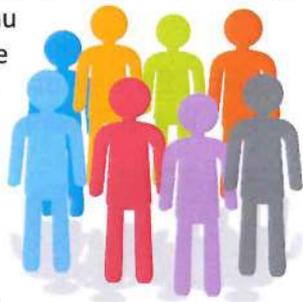


Régulièrement, la mairie reçoit de la Préfecture des alertes notamment sur le plan météo. Le maire reçoit un appel qui le prévient d'un risque particulier d'orage violent, de neige ou de verglas exceptionnel, de canicule etc... Cependant, ces messages restent pour l'instant sans suite du fait du manque de moyens pour les diffuser à la population. Or, à l'heure où quasiment chaque français dispose aujourd'hui d'un téléphone portable, d'un smartphone ou d'un ordinateur, les moyens existent pour contacter rapidement les administrés si nécessaires ; encore faut-il connaître leurs coordonnées.

Aussi, la mairie vous propose de mettre en place, **pour les personnes qui le souhaitent**, un réseau d'alerte communal qui fonctionnera de la manière suivante :

1^{ère} étape : inscription des personnes intéressées. Celles-ci communiquent à la mairie un numéro de portable et/ou une adresse mail de préférence avant le 15 mars.

2^e étape : constitution du groupe de contact. Les numéros de téléphone et les adresses mail sont regroupés au sein d'un groupe de contact qui servira de base à l'envoi des messages le moment venu.

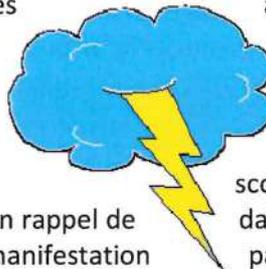


3^{ème} étape : l'alerte. Dès qu'un message d'alerte ou une information importante doit être communiquée aux habitants de Beux, la mairie enverra un texto et/ou un mail à tous les membres de la liste permettant ainsi à chacun d'entre eux de recevoir ce message dans un délai très court.

Il va de soi que la mairie ne communiquera ces numéros et ces adresses mail à personne et ne les utilisera pas à d'autres fins que l'information communale.

Pas d'utilisation à des fins électorales ou publicitaires quelconques. Il en va de la crédibilité de ce réseau.

Les informations communicables sont celles reçues de la Préfecture en matière de météo, les avis de grève surprise dans les écoles ou autre service public, les problèmes d'absence de bus scolaire, éventuellement un rappel de date pour une manifestation particulière organisée par la mairie du type enquête publique ou autre et voilà c'est tout.



Cela représente au maximum 3 à 10 messages par an. Il n'est pas question d'être « inondé » d'informations de toutes sortes ; nous en recevons déjà suffisamment comme ça. Et trop d'infos tuent l'info ! En revanche, ceux que vous recevrez vous seront vraiment utiles !

Alors si vous êtes intéressés pour recevoir ces messages inscrivez-vous dès maintenant en envoyant vos coordonnées (**nom prénom, n° de portable et/ou adresse mail**) par mail à l'adresse de la mairie :

mairie.beux@wanadoo.fr

en indiquant simplement votre accord pour l'inscription dans le groupe des personnes à contacter en cas d'alerte communale. Vous pouvez aussi vous adresser directement à la secrétaire de mairie pour plus d'explications.

Le système devrait être opérationnel au cours du printemps 2016 après quelques essais pour « roder » la procédure.

Un message spécial vous informera de la date à partir de laquelle le réseau communal d'alerte sera pleinement opérationnel.

Evidemment, à tout moment chaque personne peut modifier ses coordonnées ou demander sa radiation de la liste par simple mail adressé à la mairie ou en venant le signaler lors des permanences les mardis et jeudis soirs.

Nous espérons que ce nouveau service vous apportera un plus en matière de sécurité.

Les cafés à Beux : des lieux de convivialité hélas disparus !

Après-guerre, Beux comptait encore deux cafés. Le premier était situé à gauche à l'entrée du village en venant de Metz ; c'était le café Bastien qui était tenue par Victor et Aurélie Bastien, les parents de l'actuel propriétaire de la maison Henri Bastien au 49, rue principale. Il y avait aussi à cet endroit un jeu de quilles qui attirait de nombreux clients surtout le dimanche après-midi.

Le second café était lui situé à l'actuel n° 9 rue principale (maison de M. et Mme Kasser) ; c'était le café Fourniez anciennement Mouzin. Monsieur Jean-Marie René a retrouvé dans ses archives personnelles, cette photo prise en 1940 devant ce café. La voiture était celle de son père Léon René avec laquelle celui-ci effectuait ses tournées d'épicerie avant-guerre. Elle fut récupérée par Monsieur Fourniez au moment de l'évacuation de la population dans les Basses-Pyrénées.



Ci-dessus le café-restaurant Edmond Mouzin au début du XXème siècle qui devint ensuite la propriété de Monsieur Fourniez.



Nos anciens reconnaîtront peut-être certains visages qu'ils ont connus.

De gauche à droite : Mme Irthum (sœur de M. Edouard Fourniez et épouse de l'instituteur du village), Mme Thomas de Luppy qui tenait le café « Le passe-temps » à Rémilly, M. Poinsignon (père de Mme Georgette Weber), M. Edouard Fourniez debout sur le pare-chocs de la

voiture, M. Félix Thomas (avec la cigarette à la bouche, dit Grand Maillon) époux de Mme Thomas, M. Charles Curé (distillateur à Luppy), Mme Fourniez (née Mouzin) épouse du maire. La dernière personne à droite est sans doute l'épouse de M. Charles Curé (sans certitude).

Jean-Marie René, une vie à Beux.

Jean-Marie René est né à Beux le 4 septembre 1935. Il est le fils unique de Eugène Léon René et de Germaine Beaucourt qui tenaient une petite épicerie dans la rue Basse et exploitaient quelques terres comme nombre de personnes à cette époque. Quelques vaches, un ou deux cochons, un peu de volaille, un jardin potager permettaient à la famille de subvenir à ses besoins courants.

Une enfance dans la guerre

L'enfance avant-guerre se passe entre l'école avec Monsieur Burthe, l'instituteur, et la vie familiale consacrée aux coups de main donnés à ses parents.

Jean-Marie est âgé de 5 ans à peine quand débute la



Seconde Guerre Mondiale. En juin 1940, les personnes sont évacuées de la zone du front vers les Basses-Pyrénées à Labastide-Cézéracq où la plupart des familles de Beux étaient envoyées. Quand on est jeune enfant, on voit ces choses avec un œil différent des adultes. C'est l'âge de l'innocence et de la découverte et celui des petites histoires qui laissent des souvenirs pour plus tard. Jean-Marie se souvient par exemple de son père qui n'était pas chasseur mais aimait bien braconner de temps en temps pour subvenir aux besoins de sa famille. La région

d'accueil était riche en lapins de garenne et il arrivait souvent que son père rentre le soir en lui disant : « Jean-Marie, regarde dans ma poche, il y a une surprise ! » et le petit plongeait sa main dans la veste et en ressortait un ou deux lapins.

Jean-Marie se souvient qu'à cette époque, les lorrains, quand ils rendaient des services aux familles qui les hébergeaient, recevaient en échange du pain, des légumes, de la viande, du fromage, du vin etc... Et finalement, la guerre s'est passée relativement bien dans cette région. Certes, il y avait le regret d'avoir dû tout quitter mais avec la consolation durant un temps de ne manquer de rien des choses nécessaires à la vie de tous les jours tout en vivant en relative sécurité.

Retour au pays

Novembre 1944, c'est le retour au pays et la tristesse de retrouver sa maison dévastée ou même parfois détruite. La famille René eut la chance ne de pas constater trop de dégâts à leur retour. Leur maison était située à l'actuel n° 16 Rue Basse.

Monsieur René se souvient des tournées que faisaient son père dans les villages voisins : Aube, Sanry-sur-Nied, Bazoncourt, Chanville avec sa camionnette Renault 1000 kg. Il vendait un peu de tout : huile, sucre, café, farine, vin fruits et légumes qu'il allait chaque semaine chercher à Metz Place St-Louis. Il recevait aussi chaque semaine, un tonneau de harengs salés à la gare de Sanry. Après la guerre, les tournées se sont arrêtées.

Petit à petit la vie reprend son cours normal malgré les privations qui durèrent encore plusieurs années après la victoire. Mais à la campagne, on avait au moins de quoi

manger !

Monsieur

René se

souvient

qu'après-

guerre, les

personnes

ayant des

poules

devaient

apporter une

partie de leur

production

d'œufs à

l'épicerie du village afin qu'ils soient redistribués

contre des tickets de rationnement. Mais parfois les

relations étaient tendues avec certaines familles qui

rechignaient à apporter une partie de leur production.



30 mois de service militaire en Algérie

Ensuite, Jean-Marie René travaille sur l'exploitation familiale jusqu'en 1956, date à laquelle il est appelé sous les drapeaux. Et la période n'est pas favorable puisque c'est la guerre d'Algérie. Après ses classes, Jean-Marie est expédié avec son unité, le 71^{ème} QG à Batna en Algérie où il est nommé chauffeur du Général Paul Vanuxem. (en photo)



A cette époque, le village de Beux est en plein travaux de construction de son réseau d'eau potable. Lorsqu'il part, Jean-Marie se souvient que le château-d'eau sortait de terre sur les hauteurs de Beux vers Pontoy au lieu-dit « La Woivre ». A son retour, 30 mois plus tard, l'eau coulait au robinet dans pratiquement chaque maison ; le progrès venait de faire un pas de géant. En effet, avant cette avancée majeure, les villageois allaient s'approvisionner en eau à l'une des fontaines du village qui en certaines saisons avaient bien du mal à subvenir à tous les besoins. Et que dire en cas d'incendie ...

Une vie active mouvementée

Puis vint le moment de reprendre l'exploitation familiale. Cela ne rapportait pas grand-chose et comme il aime à le raconter, en dehors du lait, tout ce qui était produit sur la ferme servait à payer tout le reste : matériel, caisses sociales et de retraite, impôts divers, engrais, traitements etc.... Seul la « paie du lait » apportait un peu d'argent disponible pour la famille. Et comble de malheur, Monsieur René dû par deux fois connaître l'abattage de son cheptel pour cause de brucellose. Une première fois, il doit vendre ses quinze vaches. Leur prix de vente lui permet à peine d'en racheter huit !

Le 20 avril 1963, il épouse Bernadette Funck originaire de Vaucremont (Bazoncourt) avec laquelle il a eu un fils Laurent, toujours domicilié avec lui à Beux. Son épouse travaille un peu dans l'épicerie des parents. Jean-Marie se souvient que sa femme s'adressait toujours à un client en l'appelant « Monsieur Boyeu ». Un jour, il lui lance un regard et en aparté lui dit : « Pourquoi tu l'appelles toujours Monsieur Boyeu ? » Sa femme lui répond : « Ben parce que c'est son nom ! » Et Jean-Marie de rigoler en disant : « Mais non, il s'appelle Monsieur Paul Humbert ! ». Sa femme avait toujours entendu tout le monde l'appeler « Le boyeu » et elle pensait que c'était son vrai nom...

Après le second épisode de brucellose, Monsieur René se décide à abandonner l'agriculture trop peu rentable.

Son vrai métier : chauffeur poids lourds.

Il trouve alors un emploi de chauffeur routier dans une usine d'équarrissage, PROGILOR. Il se souvient que son premier salaire de chauffeur était de 800 Francs alors que la paie de lait se montait péniblement à 260 ou 280 Frs. Ce nouvel emploi lui ouvre des horizons nouveaux ; il commence par faire la tournée des 80 boucheries du centre-ville de Metz pour y récupérer les os et le suif. Un beau jour Madame Lombard, sa patronne, l'envoie dans le secteur de Bitche. Elle confie à un autre employé : « Je ne sais pas si Monsieur René sera rentré pour ce soir » pensant qu'il allait se perdre dans ce secteur. Mais sur le coup de 17 h, Jean-Marie est de retour à Metz.

Sa patronne s'étonne et lui demande s'il a fait toute sa tournée ? « Bien sûr » répond-t-il aussitôt « sinon je ne serais pas rentré ! Vous savez, ajoute-t-il, je



connais la région de Bitche mieux que vous ». Et en effet, son camarade de régiment (qui était le chauffeur de l'épouse du Général) habitait Reyersviller et lui avait fait découvrir pendant des permissions, les environs de Biche. Et c'est ainsi que Jean-Marie René va sillonner tout le département et rouler de fermes en fermes récupérer les animaux morts pour les éliminer et éviter ainsi la propagation d'épidémies. Une tâche peu engageante mais d'utilité publique. Et heureusement que des hommes comme lui acceptent de faire ces tâches ingrates. Ce métier va lui faire découvrir d'innombrables éleveurs du département avec lesquels il nouera parfois des liens d'amitié et surtout lui donnera une connaissance sans pareille de toutes les routes de Moselle !

En 1963, avec son épouse ils rachètent la maison de Monsieur Aimé Mangin et après l'avoir rasée, construisent leur nouvelle maison avec l'aide de maçons italiens qui travaillaient dans le village. Il y réside toujours à ce jour.

En 2011, il a eu la douleur de perdre cette épouse avec qui il partageait cette modestie et ce goût de la simplicité si fréquente chez les « gens de la terre ».

Merci à vous Jean-Marie d'avoir accepté de nous raconter ces tranches de votre vie qui sont aussi un peu celles de notre village.

Ordures ménagères

Mise en place progressive de la redevance incitative.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, c'est la Communauté de communes du Sud Messin (CCSM) qui est en charge de la compétence « Ordures ménagères – déchets ». Afin d'harmoniser les pratiques qui avaient cours dans les trois anciennes communautés (Vernois, Rémilly et Aéroport), la CCSM a mis en place la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Cette redevance (qui existait déjà sur le SIVU de Rémilly dont nous faisons partie) est calculée au nombre de personnes composant le foyer. Ce montant est depuis plusieurs années de **92 €** par personne. Cette mise en place sur l'ensemble du nouveau territoire s'est faite en 2015.



shutterstock - 148041896

Parallèlement à cela, les lois issues du Grenelle de

l'environnement imposent la mise en place progressive de la redevance incitative. Il s'agit d'inciter la population à produire moins de déchets (actuellement 350 kg par habitant et par an !). Pour y arriver, la CCSM a choisi d'instaurer une redevance qui sera calculée sur le nombre de levées de votre conteneur à ordures et non pas sur leur poids comme on l'entend parfois.

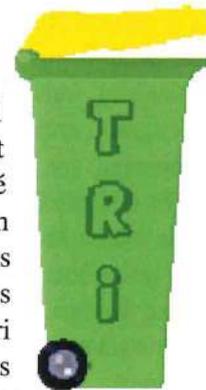
Après 2015 qui a vu la distribution de nouveaux bacs munis d'une puce électronique d'identification, 2016 verra l'achèvement de la mise en place de ce dispositif avec notamment l'installation d'abri-bacs pour les logements collectifs. Une fois l'ensemble du dispositif en

place, 2017 sera une année test au cours de laquelle les usagers paieront toujours leur redevance de 92 € par personne mais en plus ils recevront une « facture blanche » qui leur indiquera ce qu'il paierait réellement avec le nouveau système de facturation à la levée. Cette facture blanche ne sera pas à payer, elle sera juste une information pour éventuellement nous inciter à mieux gérer les sorties de nos bacs.

L'idée est de ne plus sortir son bac chaque semaine mais seulement lorsqu'il est plein soit tous les 15 jours ou 3 semaines. Par ailleurs, il est aussi question de mettre en vente des sacs estampillés « CC Sud Messin » qui serviront en cas d'évènements spéciaux. Imaginons qu'un week-end vous organisiez chez vous une petite fête de famille. Forcément vous allez avoir cette semaine-là plus de déchets. Pour éviter un bac qui déborde, vous pourrez utiliser ces sacs spéciaux prépayés qui seront déposés à côté de votre bac et ramassés en même temps que lui. Ce système pourra aussi être utilisé dans les salles des fêtes afin que ce soit le producteur de déchets qui paye le service et non la mairie !

Tri sélectif

Lors du dernier conseil communautaire qui s'est tenue à Luppy, il a été signalé aux élus que bon nombre de foyers déposaient sur le trottoir des sacs jaunes (destinés au tri sélectif) qui n'étaient pas pleins. Il est rappelé que ces sacs représentent un coût important pour la communauté et qu'il convient de ne **les sortir que lorsqu'ils sont bien remplis**. Dans le cas contraire on les conserve chez soi et on ne les sort que la quinzaine suivante. Si des abus sont trop fréquemment constatés, ces sacs pourraient bien devenir payants dans le futur ; alors ayons chacun en tête un minimum de bon sens pour les utiliser le plus efficacement possible au bénéfice de l'ensemble d'entre nous.



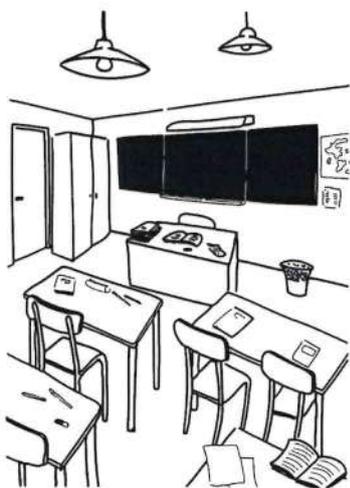
HISTOIRE LOCALE

Poussières d'archives

Il y a 50 ans

Début **1965**, le conseil était composé de MM. Hubert Vizé (maire), Fernand Gourier (adjoint), Edouard Bastien, Jean Robin, Joseph Rébois, Marcel Joly, Lucien Joly, Roger Varinot.

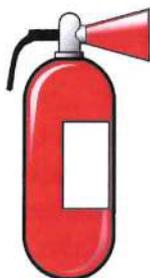
Le **12 janvier 1965**, le CM considère que le logement de service de l'école est vétuste et qu'il manque de salle d'eau et de WC avec chasse d'eau.



Il décide donc sa réfection complète et accepte pour cela le projet technique de M. Gérard Caen, architecte et vote les moyens financiers pour le réaliser.



Par ailleurs, deux portions communales changent d'attributaires et le contrat d'entretien de l'extincteur est dénoncé car celui-ci est en très mauvais état !



Le **1^{er} février 1965**, le CM se réunit pour donner un avis favorable à une demande de sursis d'incorporation.



Le **6 mars 1965**, pour sa dernière réunion du mandat, le CM adopte le budget primitif équilibré à 37.479,70 Francs. Le CM décide de continuer la pose d'une canalisation sur le terrain Paul Louyot sur 30 mètres. M. Bastien est autorisé à poser sa fosse septique le long de

son mur sur un terrain communal.

Le **25 mars 1965**, après les élections municipales qui se sont déroulées dans tout le pays, le nouveau Conseil municipal de Beux est installé. Ont été élus : MM. Vizé Hubert, Gourier Fernand, Hocquart Jean-Paul, Rebois Joseph, Bastien Edouard, Joly Gérard, Joly Roland, René Jean-Marie, Weber Albert, Louyot Paul et Collin René. Sous la présidence de Monsieur Edouard Bastien, doyen d'âge, Monsieur Hubert Vizé a été élu maire et Monsieur Fernand Gourier est élu adjoint.

Le **8 avril 1965**, le CM désigne ses délégués : MM Vizé et Gourier sont délégués au Syndicat des Eaux de Verny ; Gérard Joly est suppléant. Le conseil désigne ses représentants à la commission communale des impôts directs.



Il adopte le compte administratif 1964 et adopte le nouveau barème de traitement des secrétaires de mairie. Madame Senser est

passée au 3^{ème} échelon le 01/10/1964.

Le **13 mai 1965**, le CM accepte la réfection complète du logement de l'école pour un montant de 58.206,96 F. Par ailleurs, le CM confie au service des Ponts et Chaussées l'étude et la surveillance des travaux de première mise en état de la rue Basse.



Le **23 juillet 1965**, le CM approuve l'état d'assiette des coupes en forêt pour l'année suivante. Le 18 août 1965, le CM autorise le maire à contracter un emprunt de 26.000 F. à la Caisse d'épargne en vue de financer les travaux aux locaux scolaires ainsi qu'un prêt à court terme du même montant au Crédit Agricole en attente du déblocage du précédent. Le CM autorise la vente de terrains communaux au « Haut de la Croix ». Enfin, Monsieur Collin est autorisé à empiéter (2 m²) sur le terrain communal pour la construction de sa maison en vue d'établir un mur en ligne droite ; en échange, il cède à la commune une partie de son terrain (10 m²).

Le **18 novembre 1965**, le CM décide d'utiliser le reliquat des crédits de dommages de guerre pour couvrir les dépenses de construction à l'école. Par ailleurs, le marché de voirie pour la rue Basse est attribué à l'entreprise Beauchat de Marsilly pour un montant de 15.000 F.



La commune accepte de céder 150 ares de terrain aux Ponts et Chaussées pour l'élargissement de la route départementale de Beux à Aube. Le budget supplémentaire est approuvé en équilibre à 81.984,67 F. Le 22 décembre 1965, le CM autorise la vente de matériaux provenant des travaux à l'école et donne un avis favorable à une demande d'allocation militaire.

Il y a 100 ans.

Le conseil municipal était composé de MM. Vizé père et fils, Musquar père et fils, Gachet, Joly, Félix, Grandjean et Bastien. A partir de 1915 et jusqu'à fin 1918, c'est-à-dire durant la Première Guerre Mondiale, le registre des délibérations est tenu en allemand avec calligraphie gothique. De

ce fait, il n'a pas pu être retranscrit ici.



Il y a 130 ans.

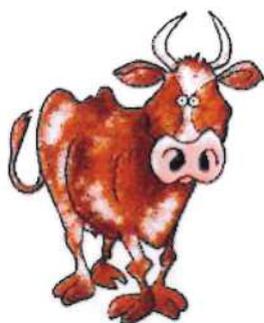
En 1885, le Conseil Municipal était composé de MM. Mathis, Louyot, Schwartz, Clause F^{çois}, Lallement, Hanrion, Herment, Clause Pierre, Vizé et M. Baudalet le maire.

Le **15 février 1885**, le CM est informé d'un legs au profit de la commune de la part de Monsieur Pierre Hanriot. Le legs de 40 Mark est accepté.

Le **22 mars 1885**, le directeur d'arrondissement (qui correspond à l'actuel sous-préfet) informe le maire que plus aucune modification ne peut être apportée au plan de reconstruction du presbytère (= actuelle mairie). Le CM pris le directeur de bien vouloir venir au grand jour, pour se rendre compte sur place des changements très nécessaires à faire au dit plan.

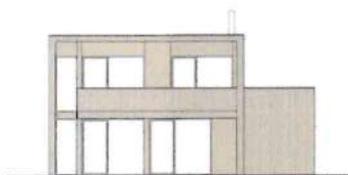
Le **10 mai 1885**, le CM accepte que la foire aux bestiaux de Rémilly qui se

tenait le deuxième mardi d'août soit transférée au troisième mardi d'août à partir de 1886, considérant que ce changement ne portera pas préjudice aux habitants de Beux ...



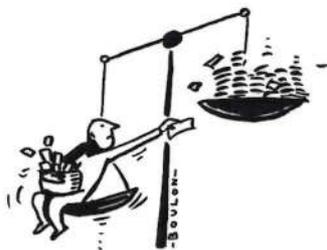
Le **13 juin 1885**, le CM vote un crédit pour la réparation du mur du cimetière et le nettoyage de la fontaine. Les frais se montent à 174,06 Mrk pour la commune de Beux et 70,54 Mrk pour celle de Dain (qui à l'époque allemande est appelée Dam). C'est M. Mathis, entrepreneur à Beux qui a exécuté les travaux.

Le **26 juillet 1885**, le CM accepte de vendre de 4 m² à M. François Mouzin pour lui permettre de construire une chambre supplémentaire à sa maison au prix de 3,20 Mrk du m² soit 12,80 Mrk au total.



Le **30 août 1885**, le CM approuve le compte administratif de 1884 qui

présente des recettes pour 7.924,60 Mrk et des dépenses pour 7.305,95 Mrk. Le résultat est donc excédentaire de 618,65 Mrk.

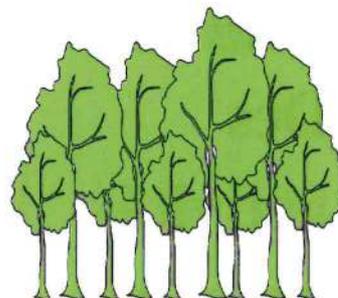


Le **15 octobre 1885**, le CM adopte le budget de l'année 1886 équilibré à 4.450,38 Mrk. Rappelons qu'à l'époque, les habitants les plus imposés étaient appelés à donner leur avis pour modifier les impositions. De nos jours, cette pratique a disparu ! L'entretien des chemins vicinaux était financé à la fois par des journées de travail à fournir par chaque chef de famille et par une contribution financière.



Le **6 décembre 1885**, le maire explique qu'à la suite des emprunts que la commune a contractés pour ses travaux à l'école, elle ne sera pas en mesure de régler son échéance d'emprunt en 1887. Compte tenu de ses

faibles ressources qui suffisent tout juste à couvrir les dépenses ordinaires, elle demande l'autorisation d'exploiter avec un an d'avance la moitié de son quart en réserve dans la forêt communale.



Le quart en réserve, comme son nom l'indique est une partie de la forêt qui n'est pas exploitée régulièrement afin de constituer une réserve à la fois de bois et financière permettant de faire face à des besoins exceptionnels.



Voilà, nous refermons une fois de plus les anciens registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie quotidienne de nos prédécesseurs.



recherche des œufs qui avaient été cachés dans les alentours. Au bout d'un quart d'heure, toutes les caches avaient été découvertes et le butin pillé ! Chaque enfant est revenu avec quelques œufs en chocolat dans son panier et a posé avec le Lièvre de Pâques pour la photo souvenir.

En fin d'année, ce fut au tour de Saint Nicolas de venir rendre visite

Des activités pour les petits ...

Le dimanche 5 avril 2015, jour de Pâques, l'association La Buscinoise avait convié les enfants du village à une « chasse aux œufs » derrière la salle des fêtes. Plus d'une vingtaine de petits, accompagnés de leurs parents ou d'un frère ou sœur plus âgé, sont partis munis de leurs petits paniers à la



aux enfants. Après un petit spectacle organisé dans les locaux du périscolaire, les enfants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour accueillir le patron des écoliers. Après la

distribution de friandises, tous les petits ont posé pour la photo autour de Saint Nicolas avant de partager un goûter préparé par quelques parents bénévoles.



...et les grands !

Cette année, le traditionnel repas rassemblant nos séniors et les membres du conseil municipal ainsi que le personnel communal avait été avancé au 29 novembre en raison de la tenue les deux dimanches suivants des élections



régionales. Comme l'année précédente, c'est l'équipe du traiteur Eric Chamagne de Cuvry qui a eu pour mission de réjouir les papilles de tout ce petit monde tandis que la partie boisson était confiée à notre premier adjoint Claude Joly dont le choix en la matière est toujours heureux.

Ce dimanche fut à nouveau un moment de retrouvailles toujours apprécié par l'ensemble des participants et que nombreux souhaiteraient plus fréquent !



Un projet d'unité de méthanisation à la Haute-Beux

La ferme de la Haute-Beux, conduite par Monsieur Julien Pidolle, est décidément résolument tournée vers l'avenir et la production énergétique verte.

En effet, après l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments agricoles, un nouveau projet est à l'étude sur son exploitation : une unité de méthanisation.

De quoi s'agit-il ? Ce terme qui peut paraître « barbare » à certains, désigne en fait une

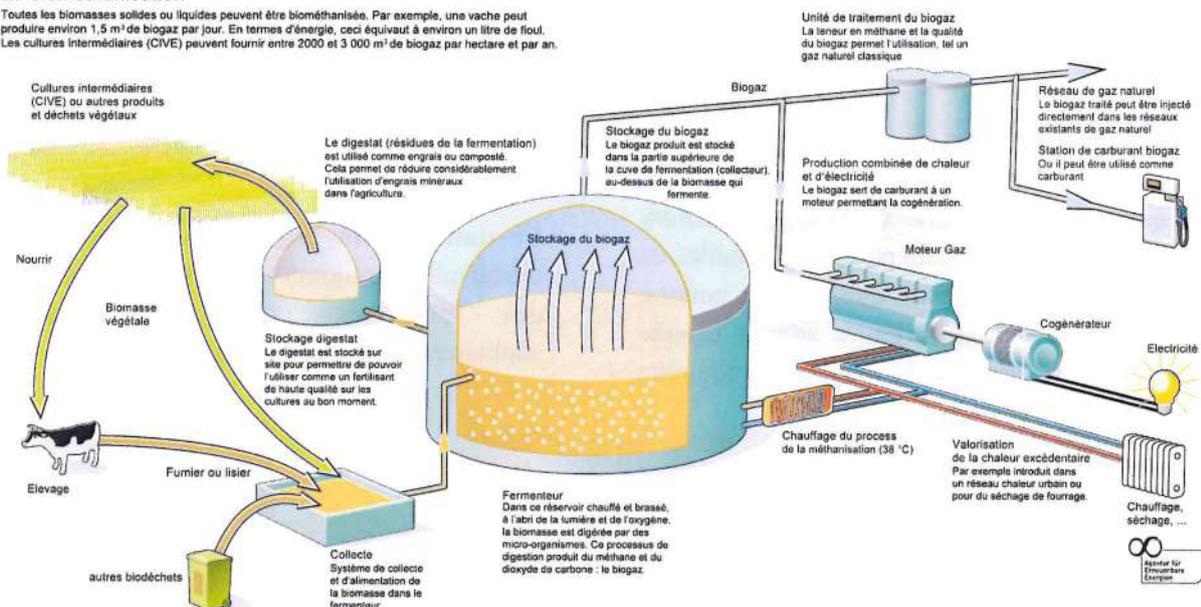
vers le moteur pour y être brûlé et entrainer la génératrice électrique.

Nos voisins allemands comptent déjà plus de 8.000 installations de ce genre sur leur territoire. La France a pour objectif d'en compter 1.500 d'ici quelques années. Le retard à combler est donc assez important d'autant qu'il s'agit d'une des rares sources d'énergies vertes capable de produire de l'électricité en continu sans dépendre de la météo comme c'est le cas des éoliennes ou du solaire.

La production prévue est de l'ordre de 1.2 à 1,5 MW ce qui représente la consommation moyenne de plusieurs centaines de foyers.

La biométhanisation

Toutes les biomasses solides ou liquides peuvent être biométhanisées. Par exemple, une vache peut produire environ 1,5 m³ de biogaz par jour. En termes d'énergie, ceci équivaut à environ un litre de fioul. Les cultures intermédiaires (CIVE) peuvent fournir entre 2000 et 3 000 m³ de biogaz par hectare et par an.



installation destinée à transformer un certain nombre de produits ou sous-produits d'origine purement agricole en gaz méthane. Ce gaz sert ensuite à alimenter un moteur classique qui est couplé à une génératrice de courant électrique. Le courant produit est alors réinjecté dans le réseau classique 17,5 kV qui alimente nos villes et nos campagnes.

L'unité en elle-même se compose de différentes cuves en béton de forme cylindriques dans lesquelles s'opère la « digestion » des produits utilisés. Au final le gaz méthane produit en continu est stocké dans un immense réservoir basse pression (2 millibars) d'où il est, après filtration, dirigé

Un projet soumis à consultation

Ce projet, compte tenu de sa taille, est de par la loi, soumis à la consultation du public. Un dossier complet est à la disposition du public en mairie et peut être consulté par la population aux heures habituelles d'ouverture soit les mardis et jeudis soir de 18 à 20h. Le conseil municipal est aussi appelé à donner son avis sur le sujet. Il l'a fait lors de sa réunion du 21 janvier 2016 en se prononçant (sur 10 présents) par 9 voix pour et une abstention en faveur du projet. La consultation du public se déroule du 11 janvier au 8 février 2016. Les observations peuvent être consignées dans un registre ouvert à cet effet ou être adressées directement en préfecture par courrier.



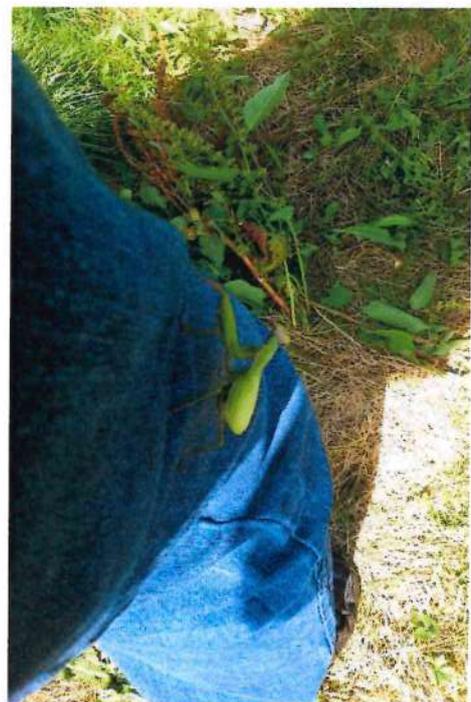
La nature autour de Beux illuminée par le givre hivernal. La dentelle de glace pare de reflets argentés chaque brindille formant au loin comme des nuages posés sur le sol

...



Photos insolites

Une visiteuse plutôt rare sous nos latitudes : une ***mante religieuse*** est venue se poser sur le pantalon du photographe. Est-ce un premier signe du réchauffement climatique dont on nous parle ? En tout cas c'est la deuxième fois que je rencontre cet insecte à Beux alors qu'on a plutôt coutume de le voir sur le pourtour méditerranéen ou tout au moins au Sud de la Loire. La photo a été prise le 26 août 2016 à la station d'épuration de Beux.



PAGE PRATIQUE

M A I R I E

Mairie : 35, Rue principale Tél. + Fax : **03.87.57.64.30**

Heures d'ouverture au public : **Mardi de 18 h 00 à 20 h 00**
Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Adresse électronique (e-mail) : mairie.beux@wanadoo.fr

Site Internet de la mairie : **www.mairie-beux.fr**

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : Mme Isabelle ROBIN

E C O L E S E T A C C U E I L P E R I S C O L A I R E

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy à Luppy (maternelle + élémentaire)
Directeur : **M. Stéphane BEAUDOIN** 03.87.57.63.58
Collège Lucien POUGUÉ de Rémilly 03.87.64.60.79
Accueil périscolaire « Les Korrigans » à Beux 22, Rue principale 03 54 44 90 51

O U S ' A D R E S S E R P O U R :

Urbanisme : **Mairie** ou CC Sud Messin 03.87.38.04.10
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Bld. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la Gare à REMILLY 03.87.64.64.64
Perception : **Centre des Finances Publiques 15 bis Rue de la Mairie 57420 VERNY** 03.87.52.70.19
Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22

U R G E N C E S

Gendarmerie Brigade de Rémilly-Verny 03.87.64.61.00 ou le **17**
POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

O R D U R E S M E N A G E R E S

Collecte des ordures ménagères : **Jeudi** matin à partir de 6 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)
Collecte sélective : Mercredi matin avant 6 h. (semaines paires - voir calendrier CCSM)
Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchèterie de Rémilly : Horaires d'ouverture au public
Lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h
Mercredi et samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Fermé mardi, dimanche et jours fériés.

L O I S I R S

Assoc. « La Buscinoise » Présidente : Mme L. BROGARD 03.87.64.14.29
GYMNASTIQUE Responsable : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87
BRODERIE Responsable : Mme Anne MRAZEK 03.87.57.63.85

S A N T É

Cabinet d'infirmière : Mme GIANESELLO Delphine 03 87 38 09 77 ou 06 78 18 98 15
Cabinet d'infirmière : Mme LEONARD Laëticia 06 62 77 82 11
Mme Gilberte STROHL Infirmière rempl. de Mme BECRET à Courcelles s/Nied 06 37 45 18 85

C.C. SUD MESSIN 11, Cour du Château 57420 VERNY

Tél : 03 87 38 04 10 Site internet : www.sudmessin.fr

NB : Les nouveautés sont surlignées en jaune